province, et voilà un des membres haut placés dans l'exécutif canadien qui nous apprend que cette conférence, tout arbitraire qu'elle était, et en vertu d'une résolution qui ne nous est pas communiquée, promet de mettre la province en état parfait de défense : qu'est-ce que cela signifie? Rien autre chose qu'une dépense de quatre à cinq millions de piastres de plus par année, ou bien cette assertion ne voulait rien dire. L'hon, ministre continue en disant que—

"La conférence de Québec ne se sépara point avant de s'engager à mettre les défenses navales et militaires des provinces unies dans l'état le plus complet et le plus satisfaisant."

C'est pourquoi, avant d'aller plus loin dans la discussion de ce projet, avant de donner notre voto, j'affirme que nous devrions en savoir davantage sur un sujet aussi vital. (Ecouter ! coouter !) On pourra peut-être arguer qu'il n'est pas besoin de soumettre la question au peuple ni de lui donner le temps d'examiner les choses : mais tous les hon, membres qui ont pris la parole dans cette chambre sur cette question n'ont-ils pas été unanimes à convenir qu'elle était la plus importante qui ait jamais été agitée devant aucune législature des colonies auglaises? Et cependant ces hons, messieurs ne veulent pas que le peuple ait plus de temps pour refléchir sur cette importante question, bien que la loi de co pays exige quo toutes les fois qu'une municipatité contracte des engagements pour plus d'une année quelque minces qu'ils soient, elle soumettra ses réglements à l'approbation des contribuables. (Ecouter.) D'hons. orateurs ont donné comme raison de ne pas en appeler au peuple, est que nous avons eu, depuis le projet de confédération du gouvernement, grand nombre d'élections pour cette chambre qui toutes ont donné des résultats favorables à la question. Je demanderai quel est de fait le chiffre réel des élections qui ont eu lieu depuis que le projet est imprimé et publié? J'aimerais à voir se lever ceux de mes hous. auditeurs qui ont été élus et envoyés ici pour voter le projet depuis qu'il eté divulgué. Oui, nous avons cu une élection en Haut-Canada depuis cette époque: o'est celle dont a parlé hier mon hon. voisin (M. SIMPSON) et qui s'est faite dans Ontario Sud, comté que représentait l'un des ministres auteurs du projet actuel, le vice-chancelier actuel du Haut-Canada, l'hon. M. MOWAT. Or, quel a 606 le langage des candidate dans cette élection? Tous deux, ainsi que l'a dit mon hon, ami se sont engagés, en sollicitant les suffrages des électeurs, à voter en chambre l'appel au peuple sur la question qui nous occupe à l'heure qu'il est. (Ecouter ! écouter !) C'est là la dernière élection qui ait eu lieu dans le Haut-Canada. Je ne me cache pas que plusieurs de mes hons. auditeurs, en se présentant de nouveau aux suffrages de leurs divisions l'automne dernier, se sont déclarés dans leurs manifestes électoraux pour l'union des provinces de l'Amérique du Nord. Mais quel est l'homme de jugement dans cette chambre qui ne dirait pas la même chose? Je suis pour ma part aussi favorable à cette confédération aujourd'hui que je l'ai jamais été, et je défie qui que ce soit d'avancer qu'à aucune époque de ma vie publique j'ai jamais dit quoique ce soit au contraire. (Ecoutes! écoutes!) Mais, hons. messieurs, lorsque je jette les yeux sur le projet actuel que je regarde comme imparfait, je sens que je dois m'y opposer, non parce que c'est un projet de confédération de l'Amérique du Nord, mais parce qu'il renferme en lui-même les germes de sa propre destruction. C'est pourquoi l'amendement mis devant cette chambre n'a pas pour but de renverser le plan ministériel, et j'espèro bien qu'avant la clôture des débats le gouvornement verra la convenance d'accorder le délai qu'on y demande. En supposant que le gouvernement retarde d'un mois sa mesure. quel mal peut-il en résulter? Car si le projet est bon, s'il est aussi désirable que les divers gouvernements provinciaux le prétendent, un délai d'un mois ne pourra certainement pas l'auéantir. Si, au contraire, il est manyais, s'il porte avec lui un principe de mort, il vaut mieux qu'on le sache aujourd'hui plutôt que demain alors que la mesure fera partie d'une loi sur laquelle nous n'aurons plus auoun contrôle. Pour prouver ce que je pense do la question, je dis ceci :--donnes un délai raisonnable,—permettez aux électeurs que je représente de faire connaître leur opinion; et s'ils déclarent que la mesure doit être adoptée telle qu'elle est, je cesserai mon opposition et, au lieu de tout faire pour l'empêcher de passer, je m'abstiendrai de soulever le moindre obstacle. "Mais, disent d'hon. conseillers, qui dit délai dit renversement de la mesure!"—Si la mesure est bonne; si elle se recommande d'elle-même à l'approbation du peuple, désendue qu'elle est par les hommes les plus éminents du parlement, je répète qu'elle ne court aucun risque. Dans la supposition qu'il nous soit